

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2282

18 septembre 2008

SOMMAIRE

Acept S.A.	109490	Grand Rue	109533
Acmar International S.A.	109532	Immo Gutenkauf S.à r.l.	109491
Actuel Bis S.A., succursale Luxembourg	109497	Insinger de Beaufort Finance S.à r.l.	109520
Ak Bars Finance S.A.	109495	JER Manhattan S.à r.l.	109520
Archimede S.A.	109494	K.B.S. Construction S.A.	109495
Archimede S.A.	109494	Lapidar, S.à r.l.	109533
Astut Azur S.A.	109492	Leandre Investissement S.A.	109500
Au Bon Marché	109492	Master S.A.	109498
Baffo S.A.	109494	Mercurio Retail Holding S.à r.l.	109521
Barclays International Funds	109533	Mercurio Retail Holding S.à r.l.	109507
Barclays Luxembourg Portfolios (Euro&Dollar) Sicav	109531	Mermaid Capital S.A.	109496
Barclays Luxembourg Portfolios (Sterling) Sicav	109532	Mon S.A.	109495
Brayton S.A.	109530	Natursteen S.à r.l.	109536
Building Design Services S.à r.l.	109491	Newpak S.A.	109490
C.C.W. Sàrl	109490	Oben der Kirch s.à r.l.	109496
CEVA Freight Holdings Luxembourg S.à r.l.	109531	Outsider S.A.	109497
Chalet Dani S.à.r.l.	109535	Perus 2 S.à r.l.	109497
CoorsTek Luxembourg	109512	Ramius FOF European Platform	109495
Dachtechnic S.à r.l.	109491	Ramius FOF European Platform Index ..	109490
DB Silver S.à r.l.	109497	Rearden L Holdings 2 S.à r.l.	109521
De Schweesspunkt S.à r.l.	109531	Rebound S.A.	109530
Dreams Concept Sàrl	109498	Run Participations S.A.	109520
Epoque S.à r.l.	109491	Russian Standard Finance S.A.	109507
Esplanade S.A.	109493	Russian Standard Finance S.A.	109496
Etablissement Kerger S.A.	109493	Socca S.A.	109493
EUROLUX-TRANSPORTS S.à r.l., en abrégé ELT S.à r.l.	109536	Sohoma S.à r.l.	109492
Fairmont S.à r.l.	109511	StarLease Capital S.A.	109536
Financière Capucine 4 S.A.	109521	Sunbee S.A.	109494
Goldman Sachs Developing Markets Real Estate SCA	109532	Synergy Holdings S.à r.l.	109536
		Transports Huberty S.A.	109492
		Triton Holding S.A.	109503
		TRX Luxembourg S.à.r.l.	109496
		Unity Media S.C.A.	109529
		Weda S.A.	109493

C.C.W. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 66.271.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Pour C.C.W. SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008114784/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12726. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Acept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 66.332.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Pour ACCEPT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114782/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12728. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Ramius FOF European Platform Index, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 83.748.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008114796/242/12.

(080132557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Newpak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 54.045.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008114794/227/12.

(080132712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Epoque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 15, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 39.656.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Pour EPOQUE S.A. R.L.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA
Signature

Référence de publication: 2008114785/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12725. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Dachtechnic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 74.376.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Pour DACHTECHNIC S.A. R.L.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA
Signature

Référence de publication: 2008114783/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12727. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Immo Gutenkauf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 39, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.447.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114792/2492/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00496. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Building Design Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 23.595.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114791/2492/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00497. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Sohoma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 81.656.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Pour SOHOMA S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008114780/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12734. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080132653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Transports Huberty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 325, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 18.182.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Pour TRANSPORTS HUBERTY S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114779/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12714. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080132649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Astut Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Biever.
R.C.S. Luxembourg B 86.396.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114790/2492/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00502. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080132713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Au Bon Marché, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 39, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 8.743.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114793/2492/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00494. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080132726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Weda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8715 Everlange, 6, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 117.824.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Pour WEDA S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114777/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12719. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Etablissement Kerger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8715 Everlange, 2, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 97.771.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Pour ETABLISSEMENT KERGER S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114776/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12720. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Socca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 96.889.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114758/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01066. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Esplanade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 40.773.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114752/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01073. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Baffo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 109.129.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114751/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01071. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Sunbee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 114.359.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114750/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01068. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Archimede S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 26.802.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.09.08.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme, Luxembourg

Cabinet d'experts comptables

Signature

Référence de publication: 2008114748/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00525. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Archimede S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 26.802.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.09.08.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme, Luxembourg

Cabinet d'experts comptables

Signature

Référence de publication: 2008114749/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00523. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Mon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 65.771.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Pour MON S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114775/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12721. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

K.B.S. Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8715 Everlange, 6, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 101.690.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Pour K.B.S. CONSTRUCTION S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114778/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12717. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Ramius FOF European Platform, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 58.241.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008114797/242/12.

(080132550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Ak Bars Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 110.829.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008114730/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12141. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Russian Standard Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 107.255.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008114729/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12138. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Mermaid Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 116.836.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008114728/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12137. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

TRX Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 78.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008114754/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01126. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Oben der Kirch s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.
R.C.S. Luxembourg B 132.399.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Pour OBEN DER KIRCH SARL
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2008114762/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00456. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Actuel Bis S.A., succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8050 Bertrange, 72, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.045.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Pour ACTUEL BIS S.A., succursale Luxembourg Shopping Center «la Belle Etoile»
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008114781/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12733. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Outsider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 6, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 57.205.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/09/2008.

Pour OUTSIDER S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008114773/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00448. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Perus 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 133.422.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008114725/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12131. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

DB Silver S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 110.398.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008114724/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12090. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Master S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 116.659.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2008

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg et Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de la société ELPERS & Co Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes.

- L'Assemblée nomme en remplacement la Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl, ayant son siège social à 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114524/5387/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10394. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Dreams Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 141.218.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, Le quatre août,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "TAMERLANE PROPERTIES LIMITED", société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Gibraltar, 206, Main Street, immatriculée au Registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro 100328,

représentée par son administrateur Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

2.- "NEWMAN HOLDINGS LIMITED", société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Gibraltar, 206, Main Street, immatriculée au Registre du Commerce de Gibraltar sous le numéro 100320,

représentée par son administrateur Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, tant mobilières qu'immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet l'acquisition, l'exploitation et la concession de contrats de licences de marques, brevets et autres droits de propriété industrielle et intellectuelle.

La société a encore pour objet l'acquisition et la mise en valeur par exploitations directes ou concessions à des tiers, de contrats d'exclusivité de commercialisation de produits manufacturés.

Art. 3. La société prend la dénomination de "DREAMS CONCEPT SARL", société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- "TAMERLANE PROPERTIES LIMITED", prénommée, soixante-deux parts sociales	62
2.- "NEWMAN HOLDINGS LIMITED", prénommée, soixante-deux parts sociales	62
Total: cent vingt-quatre parts sociales	124

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associées reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille huit.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

109500

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

Monsieur Sébastien FEVE, expert-comptable, né à Saint-Dié-des-Vosges (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société sera la suivante: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-B. Wingerter de Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2008. LAC/2008/32846. - Reçu à 0,50%: soixante-deux euros (€ 62,-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008114349/227/98.

(080132621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Leandre Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.216.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 août 2008.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LEANDRE INVESTISSEMENT S.A..".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 22 août 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 9 mai à 10.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement, connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n ° B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KOEUNE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2008, Relation GRE/2008/3499. — Reçu cent cinquante-cinq euros 0,5%: 155,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008114346/231/153.

(080132611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Triton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.212.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société anonyme de droit panaméen "ODESSA SECURITIES S.A.", établie et ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East,

ici représentée par Monsieur Jos JUNKER, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1653, Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 19 août 2008.

2. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653, Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

ici représenté par Monsieur Jos JUNKER, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 19 août 2008.

3. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1653, Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

ici représenté par Monsieur Jos JUNKER, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 1^{er} août 2008.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TRITON HOLDING S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à 50.000 EUR (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de 500.000,- EUR (cinq cent mille euros) qui sera représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 22 août 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 500 (cinq cents) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. "ODESSA SECURITIES S.A.", prédésignée	498	49.800,-
2. Monsieur Pierre LENTZ, prénommé	1	100,-
3. Monsieur Luc HANSEN, prénommé	1	100,-
TOTAUX:	500	50.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 50.000,- EUR (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg;
2. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 08 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg;
3. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena, Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg.

Monsieur Pierre LENTZ, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

La société anonyme "AUDIEX S.A.", établie et ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: JUNKER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2008, Relation GRE/2008/3507. — Reçu cent cinquante euros. 0,5 %: 250,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008114341/231/207.

(080132592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Russian Standard Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 107.255.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008114561/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00849. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Mercurio Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.464.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.812.

In the year two thousand and eight, the twenty-first day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Captiva Capital Partners III S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128.377, represented by its general partner and manager Captiva Captiva III GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.403 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Lucie Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney after having been signed ne varietur by the proxy holder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of Mercurio Retail Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.812 (the Company). The Company was incorporated under the name of Kitson S.à r.l. on 14 February 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 810 of 8 May 2007. The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times and for the last time on 2 June 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1629 of 2 July 2008.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder owns all the 100 shares with a nominal value of EUR 125 each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended,

II. the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,451,500 so as to set the share capital of the Company at EUR 2,464,000, by way of the issuance of 19,612 new shares of the Company having a nominal value of EUR 125 each, together with share premium.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares and to see to any formalities in connection therewith.

6. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder hereby passes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 2,451,500 (two million four hundred and fifty-one thousand five hundred euro) so as to set the share capital of the Company at EUR 2,464,000 (two million four hundred and sixty-four thousand), by way of the issuance of 19,612 (nineteen thousand six hundred and twelve) new shares of the Company having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to record the following subscription to and full payment of the above share capital increase:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe all the 19,612 (nineteen thousand six hundred and twelve) newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to fully pay-up such new shares in an aggregate nominal value of EUR 2,451,500 (two million four hundred and fifty-one thousand five hundred euro) by means of a contribution in kind consisting of:

(i) 6,148 shares of MRP Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.257 (MRP), such shares (the MRP Shares) having an aggregate market value of EUR 733,555 (seven hundred and thirty-three thousand five hundred and fifty-five euro), of which EUR 733,500 is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and EUR 55 is to be allocated to the share premium reserve of the Company;

(ii) 6,148 shares of MRP Investments 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.867 (MRP 2), such shares (the MRP 2 Shares) having an aggregate market value of EUR 731,788 (seven hundred and thirty-one thousand seven hundred and eighty-eight euro), of which EUR 731,750 is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and EUR 38 is to be allocated to the share premium reserve of the Company; and

(iii) 8,100 shares of Mercurio Retail S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.861 (Mercurio), such shares (the Mercurio Shares) having an aggregate market value of EUR 986,274 (nine hundred and eighty-six thousand two hundred and seventy-four euro), of which EUR 986,250 is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and EUR 24 is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The valuation and transferability of the MRP Shares, MRP 2 Shares and Mercurio Shares contributed to the Company by the Sole Shareholder are supported by a balance sheet of each of MRP, MRP 2 and Mercurio each dated 21 July 2008 and:

(i) a certificate dated 21 July 2008 issued by the management of MRP and countersigned by the management of the Sole Shareholder (the MRP Certificate) which confirms inter alia that the market value of the MRP Shares is at least equal to EUR 733,555;

(ii) a certificate dated 21 July 2008 issued by the management of MRP 2 and countersigned by the management of the Sole Shareholder (the MRP 2 Certificate) which confirms inter alia that the market value of the MRP 2 Shares is at least equal to EUR 731,788; and

(iii) a certificate dated 21 July 2008 issued by the management of Mercurio and countersigned by the management of the Sole Shareholder (the Mercurio Certificate, together with the MRP Certificate and the MRP 2 Certificate, the Certificates) which confirms inter alia that the market value of the Mercurio Shares is at least equal to EUR 986,274.

A copy of the above-mentioned balance sheets and Certificates, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder acknowledges and records that further to the above share capital increase it is the sole owner of all of the 19,712 shares having a nominal value of EUR 125 in the share capital of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at two million four hundred sixty-four thousand euro (EUR 2,464,000) divided into nineteen thousand seven hundred and twelve (19,712) shares of one hundred and twenty-five euros (EUR 125) each."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares and to see to any formalities in connection therewith.

Tax exemption

The Sole Shareholder, represented as stated here above, refers, for what concerns the contribution in kind to the Company of the MRP Shares, MRP 2 Shares and Mercurio Shares, to article 4-2 of the law of 29 December, 1971 as amended, providing for tax exemption, the shares of each company contributed representing one hundred per cent of the shares issued.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 3,200.- (three thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Captiva Capital Partners III S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.377, représentée par son associé-gérant commandité Captiva Capital III GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.403 (l'Associé Unique),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social Mercurio Retail Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.812 (la Société). La Société a été constituée sous le nom de Kitson S.à r.l. le 14 février 2007 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 810 du 8 mai 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 2 juin 2008 selon un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 1629 du 2 juillet 2008.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le détenteur de toutes les 100 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 2.451.500 afin de porter le capital social à EUR 2.464.000 par l'émission de 19.612 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune, accompagnée de prime d'émission.
 3. Souscription et libération de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.
 4. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société de façon à y refléter l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.
 5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnées avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder pour compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises et d'accomplir toutes formalités y relatives.
 6. Divers.
- III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.451.500 (deux millions quatre cent cinquante et un mille cinq cents euros) afin de porter le capital social à EUR 2.464.000 (deux millions quatre cent soixante-quatre mille euros) par l'émission de 19.612 (dix-neuf mille six cent douze) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital décidée ci-dessus comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire toutes les 19.612 (dix-neuf mille six cent douze) parts sociales de la Société nouvellement émises d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales d'une valeur nominale totale de EUR 2.451.500 (deux millions quatre cent cinquante-et-un mille euros) au moyen d'un apport en nature, consistant en:

- (i) 6.148 parts sociales de MRP Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.257 (MRP), ces parts sociales (les Parts Sociales MRP) ayant une valeur de marché totale de EUR 733.555, dont EUR 733.500 sont à affecter au compte de capital social de la Société, et EUR 55 sont à affecter au compte de prime d'émission de la Société;
- (ii) 6.148 parts sociales de MRP Investments 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.867 (MRP 2), ces parts sociales (les Parts Sociales MRP 2) ayant une valeur de marché totale de EUR 731.788, dont EUR 731.750 sont à affecter au compte de capital social de la Société, et EUR 38 sont à affecter au compte de prime d'émission de la Société; et
- (iii) 8.100 parts sociales de Mercurio Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.861 (Mercurio), ces parts sociales (les Parts Sociales Mercurio) ayant une valeur de marché totale de EUR 986.274, dont EUR 986.250 sont à affecter au compte de capital social de la Société, et EUR 24 sont à affecter au compte de prime d'émission de la Société.

La valorisation et la cessibilité des Parts Sociales MRP, Parts Sociales MRP 2 et Parts Sociales Mercurio apportées à la Société par l'Associé Unique sont documentées par un bilan de MRP, MRP 2 et Mercurio, chacun daté du 21 juillet 2008, et:

- (i) un certificat daté du 21 juillet 2008 émis par le management de MRP et contresigné par le management de l'Associé Unique (le Certificat MRP) qui confirme entre autre que la valeur de marché des Parts Sociales MRP est d'au moins EUR 733.555;
- (ii) un certificat daté du 21 juillet 2008 émis par le management de MRP 2 et contresigné par le management de l'Associé Unique (le Certificat MRP 2) qui confirme entre autre que la valeur de marché des Parts Sociales MRP 2 est d'au moins EUR 731.788; et
- (iii) un certificat daté du 21 juillet 2008 émis par le management de Mercurio et contresigné par le management de l'Associé Unique (le Certificat Mercurio, ensemble avec le Certificat MRP et le Certificat MRP 2, les Certificats) qui confirme entre autre que la valeur de marché des Parts Sociales Mercurio est d'au moins EUR 986.274.

Une copie des bilans susmentionnés et Certificats, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique prend acte et enregistre que suite à l'augmentation de capital ci-dessus il est le seul détenteur de toutes les 19.712 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 dans le capital social de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions quatre-cent soixante-quatre mille euros (EUR 2.464.000) représenté par dix-neuf mille sept-cent douze (19.712) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder pour compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises et d'accomplir toutes formalités y relatives.

Exonération fiscale

L'Associé Unique, représenté tel que décrit précédemment, se réfère, en ce qui concerne l'apport à la Société des Parts Sociales MRP, Parts Sociales MRP 2 et Parts Sociales Mercurio, à l'Article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport, les parts sociales de chaque société objet du présent apport représentant l'intégralité des parts émises.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 3.200.- (trois mille deux cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. ARNOUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31318. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008114244/242/241.

(080132465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Fairmont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.721.

(A) Il résulte des décisions de l'Associé Unique prises en date du 29 juillet 2008 au siège social de la société Fairmont S.à r.l., que les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant Mr Bart Zech, avec effet au 29 juillet 2008.
2. Démission du Gérant Mr Frank Walenta avec effet au 29 juillet 2008.
3. Election de deux nouveaux Gérants pour une durée indéterminée, avec effet au 29 juillet 2008:
 - Mr W. Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
 - Mr G. Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

(B) Il résulte des décisions du Conseil de Gérance prises en date du 30 juillet 2008 au future siège social de la société Fairmont S.à r.l., que la décision suivante a été prise:

1. Changement du siège social de 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au siège social nouveau au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fairmont S.à r.l.

Représenté par W. Rits / G. Welvaert

Manager / Manager

Référence de publication: 2008114166/683/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05096. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

CoorsTek Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.223.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventh day of August,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CoorsTek, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United-States of America, having its principal address at 16000 Table Mountain Parkway, Golden, CO 80403, United-States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 3134881,

Here represented by Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is CoorsTek Luxembourg.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity which form part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Munsbach by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate:

- at least one type A manager and at least one type B manager; and
- a number of manager(s) (whatever their type) present or represented in Luxembourg at least equal to the number of the other managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2008.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five per cent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since

the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by CoorsTek, Inc. named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) - Mr Dane A. Bartlett, born on November 16, 1959, Kentucky, United-States of America, residing professionally at 16000 Table Mountain Parkway, Golden, CO 80403, United-States of America; and

- Mr Steven H. Rask, born on November 14, 1969, Illinois, United-States of America, residing professionally at 16000 Table Mountain Parkway, Golden, CO 80403, United-States of America;

are appointed as type A managers of the Company for an undetermined duration;

2) - Mr Stewart Kam-Cheong, born on July 22, 1962 in Port-Louis, Mauritius, residing professionally at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach; and

- Mr Hermann-Günter Schommarz, born on November 20, 1970 in Amersfoort, South-Africa, residing professionally in 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

are appointed as type B managers of the Company for an undetermined duration.

3) The registered office of the Company shall be established at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CoorsTek, Inc., une société de droit américain (Delaware - Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse principale au 16000 Table Mountain Parkway, Golden, Colorado 80403, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du "Delaware Secretary of State, Division of Corporations", sous le numéro 3134881,

Ici représentée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est CoorsTek Luxembourg.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Munsbach par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euro), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiés depuis le Grand - Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés:

- au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B; et
- un nombre de gérant(s) (quelque soit leur type) présent(s) ou représenté(s) à Luxembourg au moins égal au nombre des autres gérants.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous réunis constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par CoorsTek, Inc. prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euro) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement évalué à deux mille Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) - M. Dane A. Bartlett, né le 16 novembre 1959, Kentucky, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 16000 Table Mountain Parkway, Golden, CO 80403, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Steven H. Rask, né le 14 novembre 1969, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 16000 Table Mountain Parkway, Golden, CO 80403, Etats-Unis d'Amérique;

sont nommés gérants de type A de la Société pour une période indéterminée.

2) - M. Stewart Kam-Cheong, né le 22 juillet 1962 à Port-Louis, Ile Maurice, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach; et

- M. Hermann Schommarz, né le 20 Novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;

sont nommés gérants de type B de la Société pour une période indéterminée.

3) Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2008, Relation: LAC/2008/33213. — Reçu à 0,5%: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008114290/211/422.

(080132684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

JER Manhattan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.035.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 29 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, rue notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2008.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008114188/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09536. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Insinger de Beaufort Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 98.231.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 10 juillet 2008

Le siège social de la société est transféré avec effet au 01^{er} août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114186/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11270. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Run Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.966.

—
*Extrait des résolutions
prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 août 2008*

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de: Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY SUR ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114478/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00658. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Mercurio Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.464.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.812.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114505/242/11.

(080132466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Rearden L Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 641.575,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.046.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114507/242/11.

(080132459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Financière Capucine 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.221.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighth of August

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.-. PAI Europe V - 1 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France, here represented by Mr Hubert Janssen, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2.-. PAI Europe V - 2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France, here represented by Mr Hubert Janssen, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3.-. PAI Europe V - 3 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France, here represented by Mr Hubert Janssen, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4.-. PAI Europe V - B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France, here represented by Mr Hubert Janssen, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The aforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name "Financière Capucine 4 S.A."

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 31 000 (thirty-one thousand euro), represented by 24 800 (twenty-four thousand eight hundred) shares with a nominal value of EUR 1.25 (one euro twenty-five cents) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a board of directors, composed of at least three members in the case where the Company has more than one shareholder. Otherwise, one sole director can exercise alone the powers devolved to the board of directors.

They can be shareholders or not, and are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time. The directors shall hold office until their successors are elected.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all the meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

The board of directors is convened by the Chairman as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if fifty percent (50%) of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Directors is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Directors shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

The company shall indemnify any director and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' meetings

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify any acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing ten percent (10%) of the Company's share capital. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday of the month of June at 2 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by laws shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

General meetings of shareholders may also be held by conference call or video-conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders.

Business year, Allocation of profits

Art. 13. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five per cent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 16. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2008.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares	EUR
1.- PAI Europe V-1 FCPR,	7 388	9 235
2.- PAI Europe V-2 FCPR,	7 388	9 235
3.- PAI Europe V-3 FCPR,	7 398	9 247.50
9.- PAI Europe V-B FCPR,	2 626	3 282.50
Total:	24 800	31 000.00

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 31 000 (thirty-one thousand euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convened declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

Second resolution

The following are appointed Directors:

- 1.- Mr Benoit Chéron, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
- 2.- Mr Xavier Pauwels, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- 3.- Mr Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2008.

Third resolution

Is elected as auditor:

Deloitte S.A., a company having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31, 2008.

Fourth resolution

The address of the Company is fixed in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- PAI Europe V - 1 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2.- PAI Europe V - 2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3.- PAI Europe V - 3 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4.- PAI Europe V - B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant es dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "Financière Capucine 4 S.A."

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31 000 (trente et un mille euro), représenté par 24 800 (vingt-quatre mille huit cents) actions de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins si elle compte plusieurs actionnaires. Sinon, un administrateur unique pourra exercer les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Ils peuvent être actionnaires ou non, et sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration doit choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si cinquante pour cent (50%) des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de conflit, le président aura voix prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce délégué par le conseil.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de Juin à 14h. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 12. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions	EUR
1.- PAI Europe V-1 FCPR,	7 388	9 235
2.- PAI Europe V-2 FCPR,	7 388	9 235
3.- PAI Europe V-3 FCPR,	7 398	9 247.50
9.- PAI Europe V-B FCPR,	2 626	3 282.50
Total:	24 800	31 000.00

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31 000 (trente et un mille euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Benoit Chéron, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- 2.- Monsieur Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 3.- Monsieur Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

Deloitte S.A., une société ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008, Relation: LAC/2008/33892. — Reçu à 0,5%: cent cinquante cinq euros (155 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008114281/211/434.

(080132651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Unity Media S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.625.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 4 août 2008

L'assemblée générale, tenue le 4 août 2008, a pris les résolutions suivantes:

de nommer

- Monsieur Pierard Philippe, né le 1 juin 1964 à Bruxelles, Belgique ayant comme adresse professionnelle 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg;

- Monsieur Philippe Duren, né le 5 décembre 1960 à Verdun, France ayant comme adresse professionnelle 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg;

- Madame Véronique Lefebvre, née 31 mai 1961 à Belfort, France avec adresse professionnelle 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

en tant que commissaire de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur l'exercice sociale se terminant au 31 décembre 2007,

Il y a lieu de rayer

- Ernst & Young S.A.

- Ernst & Young Luxembourg S.A.

- Compagnie de Révision S.A.

en tant que commissaires de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Pour procuration

UNITY MEDIA S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008114604/250/30.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Rebound S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.919.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Soleuvre en date du 25 juin 2008

L'assemblée des actionnaires a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Madame Simone Bourg, épouse de Monsieur Jean-Claude Baer, née le 14.03.1960 à Luxembourg et demeurant à L-4330 Esch-sur-Alzette, 6, avenue des Terres - Rouges est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Frank Bernard, demeurant à L-4440 SOLEUVRE, 125, route d'Esch
- Le mandat du nouveau commissaire aux comptes se terminera à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2012.
- Monsieur Frank Bernard est nommé administrateur supplémentaire de la société.
- Le mandat du nouvel administrateur se terminera à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2012.
- Chaque administrateur a les pouvoirs de faire individuellement tout acte d'administration et/ou de disposition pour la société. Il peut à cet effet individuellement ouvrir et clôturer des comptes en banque, souscrire des emprunts, accorder et recevoir des hypothèques, accorder mainlevée, donner et recevoir tout gage ou garantie qu'il jugera utiles.
- Madame Simone Bourg n'est plus membre du conseil d'Administration.

Soleuvre, le 25 juin 2008.

Pour extrait conforme

La société

Signatures

Référence de publication: 2008114605/6261/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07984. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Brayton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.168.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2008

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg et Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.
- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de la société ELPERS & Co Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes.
- L'Assemblée nomme en remplacement la Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl, ayant son siège social à 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114528/5387/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10395. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Barclays Luxembourg Portfolios (Euro&Dollar) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.391.

En agrément avec la lettre de la CSSF en date du 19 août 2008:

- Les administrateurs ont pris acte de la démission de Monsieur Ian Hale de sa fonction d'administrateur au 29 Juillet 2008.

- Les administrateurs ont nommé en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle à tenir en 2008:

Mr Olav Noack, 18 Dukes Lodge, 80 Holland Park, W11 3SG, London.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114640/6149/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00505. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

CEVA Freight Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.015.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.010.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société en date du 22 août 2008

En date du 22 août 2008, l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Dave P. Souza de son mandat de gérant de la Société avec effet au 22 août 2008,
- de nommer Madame Dana C. O'Brien, née le 30 novembre 1967 à Galveston, Etats-Unis ayant comme adresse professionnelle: 15350 Vickery Drive, 77032 Houston, Texas, Etats-Unis en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 22 août 2008 et ce pour une durée indéterminée,
- de modifier le mandat de Monsieur Bruno Sidler en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 22 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

CEVA FREIGHT HOLDINGS LUXEMBOURG S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2008114599/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00570. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

De Schweesspunkt S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité ZARE ILOT OUEST.
R.C.S. Luxembourg B 55.845.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114661/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03983. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Barclays Luxembourg Portfolios (Sterling) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.390.

En agrément avec la lettre de la CSSF en date du 19 août 2008:

- Les administrateurs ont pris acte de la démission de Monsieur Ian Hale de sa fonction d'administrateur au 29 Juillet 2008.

- Les administrateurs ont nommé en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle à tenir en 2008:

Mr Olav Noack, 18 Dukes Lodge, 80 Holland Park, W11 3SG, London.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114643/6149/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00506. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Acmar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 88.203.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 juin 2008 à 16.00 heures

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des Administrateurs:

- M. Stephane Robert,

- M. Jean Quintus,

- M. Joseph Winandy,

pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de V.O. CONSULTING LUX S.A., Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Copie certifiée conforme

ACMAR INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008114646/1172/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06739. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Goldman Sachs Developing Markets Real Estate SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 133.415.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114508/242/10.

(080132421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Lapidar, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 119.477.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114668/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03975. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Barclays International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 31.681.

En agrément avec la lettre de la CSSF en date du 19 août 2008:

- Les administrateurs ont pris acte de la démission de Monsieur Ian Hale de sa fonction d'administrateur au 29 Juillet 2008.

- Les administrateurs ont nommé en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle à tenir en 2008:

Mr Olav Noack, 18 Dukes Lodge, 80 Holland Park, W11 3SG, London.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114632/6149/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00503. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Grand Rue, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 141.237.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am sechszwanzigsten August,

Vor dem Unterzeichneten Notar Karine REUTER, mit Amtssitz in Redingen/Attert

Sind erschienen:

1. Die Gesellschaft niederländischen Rechtes DE HEER IS BACK IN TOWN B.V., mit Gesellschaftssitz in NL-3362 TV SLIEDRECHT, PC Hooflaan 5,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Kornelis Adrianus Johannes KOPPELAAR, Notar mit Sitz in Sliedrecht (NL)

eingetragen im Handelsregister der Handelskammer von Rotterdam unter der Nummer 243 97 292,

hier vertreten durch Herrn Bertus Marinus DE HEER, geboren am 1. Mai 1953 in Dordrecht (NL), wohnhaft in NL 3361 AN SLIEDRECHT, Rietlanden, 47 und Herrn Pieter Cornelis DE HEER geboren am 7. Dezember 1979 in Sliedrecht (NL), wohnhaft in NL 6041 JG ROERMOND, 29 Schuitemberg,

beide handelnd in Ihrer Eigenschaft als Zeichnungsberechtigte der RIETLANDEN HOLDING BV, und der Peter de Heer Holding B.V.,

2. Die Gesellschaft niederländischen Rechtes DE HEER & KAMPHUIS bedrijfsadvies B.V., mit Gesellschaftssitz in NL-4205 KX GORINCHEM, Banneweg 6,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Kornelis Adrianus Johannes KOPPELAAR, Notar mit Sitz in Sliedrecht (NL)

eingetragen im Handelsregister der Handelskammer von Rotterdam unter der Nummer 243 26 118,

hier vertreten durch Herrn Bertus Marinus DE HEER, geboren am 1. Mai 1953 in Dordrecht (NL), wohnhaft in NL 3361 AN SLIEDRECHT, Rietlanden, 47

handelnd in seiner Eigenschaft als Zeichnungsberechtigter der vorbezeichneten Komparentin.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet „GRAND RUE“, GmbH.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft, sind die Beratung und Verwaltung im Bereich der Schifffahrt.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliärer und immobiliärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde WEISWAMPACH.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert euros (12.500,-) und ist in hundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,-) eingeteilt.

Art. 6. Zwischen den Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter, sowie von Todes wegen an Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder die Nachkommen, bedarf der Genehmigung von Gesellschaftern, welche die drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen müssen. Die Übertragung ist der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden ist.

Im Todesfall falls die Zustimmung nicht erteilt wird, können die Anteile von den übrigen Gesellschaftern, von akzeptierten Dritten oder von der Gesellschaft selbst, gemäss Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erworben werden. Der Preis errechnet sich auf Grund des Durchschnitts der Bilanzen der letzten drei Jahre oder in Ermangelung von drei Geschäftsjahren, auf Grund zweier beziehungsweise einer Bilanz. Wenn keine Gewinnzuteilung erfolgte oder wenn die Parteien sich nicht einigen können, wird der Preis von den Gerichten festgesetzt.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 8. Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafter bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafter sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

Art. 9. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das jetzige Jahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Art. 10. Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5%) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10%) vom Hundert des Kapitals darstellt,
- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 11. Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 12. Im Falle einer Einpersonengesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

Art. 13. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausend Euro (1.000,-) abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

	Anteile
DE HEER IS BACK IN TOWN	50
DE HEER & KAMPHUIS	50
TOTAL:	100

Alle Anteile wurden vollständig und in Bar eingezahlt, so daß der Betrag von zwölftausendfunfhundert (12.500,-) Euro der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies vom instrumentierenden Notar festgestellt wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2008.

Generalversammlung

Sodann fassen die alleinigen Gesellschafter welche sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenfinden, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf drei.
- 2) Werden zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer ernannt:
 - a. Herr Bertus Marinus DE HEER, geboren am 1. Mai 1953 in Dordrecht (NL), wohnhaft in NL 3361 AN SLIEDRECHT, Rietlanden, 47
 - b. Herr Pieter Cornelis DE HEER geboren am 7. Dezember 1979 in Sliedrecht (NL), wohnhaft in NL 6041 JG ROERMOND, 29 Schuitenberg,
 - c. Herr Tiemen KAMPHUIS, geboren am 7. Juli 1957 in Giessenburg (NL), wohnhaft in NL 3381 JS GIESSENBURG, Neerpoldersweg 50A,
- 3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers bis zu einem Betrag von 5.000,- Euro und darüber hinaus durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern.
- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9991 WEISWAMPACH, 28, Grand-Rue

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Komparenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, die eventuellen behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, errichtet in Redange/Attert.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben,
Gezeichnet: De Heer Bertus, De Heer Pieter, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 août 2008, Relation: RED/2008/1034. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €) à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur ff. (signé): Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 4 septembre 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008114913/7851/114.

(080133041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Chalet Dani S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 80.471.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 septembre 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.
57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprise
Signature

Référence de publication: 2008114772/601/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10784. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Synergy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 118.693.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/08.

Pour Synergy Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008114771/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07503. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Natursteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7245 Luxembourg, 10, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 58.747.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que le rapport de gestion ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008114798/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06999. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

EUROLUX-TRANSPORTS S.à r.l., en abrégé ELT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 120.200.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EUROLUX-TRANSPORTS S.à r.l., en abrégé ELT S.à r.l.

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008114746/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01752. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

StarLease Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 118.182.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008114732/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12151. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.
